



**Assemblée Générale
de la Commission Locale d'Information Nucléaire
auprès du CNPE du Blayais**

Braud et Saint Louis, mardi 5 novembre 2013

Liste des présents

Collège des élus

M. Jacques MAUGEIN (Conseiller Général du canton de Saint André de Cubzac - Président de la CLIN)
M. Bernard BAILLAN (Mairie d'Eyrans)
M. Jean-Paul NINAUD (Mairie de Saint Estèphe)
M. Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M. Jean-Paul HENRIONNET (Mairie de Saint Caprais de Blaye)
M. Jacky TERRANCLE (Mairie de Saint Palais)

Collège des associations de protection de l'environnement

M. Jacques MARCHAND (UFC Que Choisir)
M. Michel CORNILLIER (Nature Environnement 17)
M. Patrick MAUPIN (Maison de la Nature et de l'Environnement)
M. Bernard FOURNIER (CLCV)

Collège des organisations syndicales

M. Emmanuel MOULIN (FO)
Mme. Patricia MILLEPIED (CFDT)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

M. CARRE SERVAN (SDIS 33)
M. Pierre BOUSSEAU (Personne qualifiée)
Mme. Françoise HUBERT (personne qualifiée)
M. Romain FAGEOT (AADPPED 33)
M. Bernard BASSE-CATHALINAT (personne qualifiée)
Mme. Véronique CAMUS (Chambre d'agriculture)
M. Jean-Clément HERNANDEZ (Laboratoire départemental)
M. Daniel HILLAIRET (SMIDDEST Gironde)
Mme Françoise MOISON (Conseil de l'ordre des médecins)

Secrétariat de la CLIN – Conseil Général de la Gironde

M. Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CG33)
M. Franck UTEAU (CG33)
M. Philippe DUCASSE (CG33)

Membres avec voix consultative

M. Philippe BRUGNOT (Directeur de cabinet du Préfet de Région et de la Gironde)
M. Pascal PEZZANI (Directeur du CNPE du Blayais)
Mme. Marie-Pierre THAMIE (CNPE du Blayais)
Mme. Anne-Cécile RIGAIL (ASN)
M. Jérôme BURKEL (Sous-préfet de Blaye)

Invités

Mme. Michèle VAN IMPE (personne qualifiée)
M. Philippe RICAUD-DUSSARGET (association des écologistes pour le nucléaire)
Mme. Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)
M. LE GOFF (Mairie de Cartelègue)
Mme. Françoise LAFAYE (personne qualifiée)
M. Hervé DOUGNAC (SAUR)
M. ROQUES (Syndicat des eaux du Blayais)
M. Patrick DESTRUMAUT (Tchernoblaye)
M. Jean-Marie BODIÉ (Tchernoblaye)
THONIER (Tchernoblaye)
M. CHANTECAILLE (particulier – St Estephe)
M. Eric BOIS
M. Pierre BOYRIE
M. Bernard GRAN...
M. MAURIN

Excusés

M. Philippe MADRELLE (Président du Conseil Général 33)
M. Philippe PLISSON (Député de la Gironde)
M. Alain Renard (Conseiller Général du canton de Saint Savin de Blaye)
Mme. Maryline GARDNER (Sous-préfète de Lesparre)
M. Xavier LORIAUD (Conseiller Général du canton de Blaye)
M. Dominique BUSSEREAU (Député de Charente Maritime)
M. Jean-Philippe AURIGNAC (Sous-préfet de Jonzac)
M. Eric BERAT (ARS)
M. Bruno de GRISSAC (SMEGREG)
Mme. Jacqueline RABIC (Syndicat des pêcheurs professionnels)
M. Philippe RENIER (Grand Port de Bordeaux)
M. Henri BENAZECH (personne qualifiée)
M. Didier LAROCHE (personne qualifiée)
M. Daniel DELESTRE (SEPANSO)

Jacques Maugein ouvre la séance de la seconde assemblée de l'année 2013, en remerciant Pascal Pezzani, le Directeur de la centrale, qui a remplacé Etienne Duthéil, et qui assiste pour la première fois à une assemblée générale de la CLIN. Il remercie également Philippe Brugnot, directeur de cabinet du Préfet, qui suit attentivement nos travaux, ainsi qu'Anne-Cécile Rigail, responsable de la division de Bordeaux de l'ASN. Enfin, il remercie Jean-Michel Rigal, Maire de Braud et Saint Louis, qui nous accueille pour cette réunion.

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Vote du budget prévisionnel 2014 ;
- 2/ Point sur l'actualité de l'ANCCLI ;
- 3/ La gestion des territoires en situation post-accidentelle ;
- 4/ Information sur le suivi des événements significatifs (ES) par la CLIN ;
- 5/ La gestion de l'eau par la centrale du Blayais ;

1/ Vote du budget prévisionnel 2014 – Florion Guillaud

Le budget s'établit à 161 000 € et se décompose comme suit :

Communication 21 000 € ; Colloque et formation 4 100 € ; Frais d'activité 16 600 € ; Ressource humaine 78 000€ ; Frais de fonctionnement 6 300 € ; Etudes 35 000 €.

Florion Guillaud rappelle que la CLIN est une commission rattachée au Conseil Général. C'est le Département qui pourvoit à toutes les dépenses. Une subvention est demandée à l'ASN de 34 100 €, et le complément correspondant à la taxe sur les INB est programmé.

Questions de la salle : Concernant la subvention de l'ASN, le montant des années précédentes était supérieur aux 34 100 €. Comment s'explique cette diminution ?

Florion Guillaud rappelle que l'aide de l'ASN est liée aux actions de la CLIN. En 2012, l'ASN a apporté une aide de 45 000 €, liée aux études et aux projets de communication.

Jacques Maugein indique que le budget de la CLIN reste constant. Il est utile que la CLIN se préoccupe de façon constante de son évolution, c'est-à-dire, du passage d'une commission à une association. De cette façon, l'intervention de la taxe sur les INB deviendra plus facile, surtout si d'autres CLI suivent le même modèle.

Il propose que la CLIN continue à étudier le changement de statut qui pourrait intervenir au moment des élections pour le Conseil Général.

Questions de la salle : Quelles sont les modalités de travail ainsi que l'échéance que se fixe l'assemblée générale pour réaliser ces changements de statut ?

Jacques Maugein rappelle que l'échéance se situe à l'issue du renouvellement de l'assemblée Départementale. Il précise que c'est le Président du Conseil Général qui décidera de continuer sous la forme actuelle ou d'accepter le changement sous forme associative.

Le budget est soumis au vote.

Le budget est adopté avec une abstention de Nature Environnement 17, qui considère le budget en équilibre mais fictif dans sa réalisation.

2/ Point sur l'actualité de l'ANCCLI – Florion Guillaud

Florion Guillaud rappelle que la CLIN fait partie de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI). L'ANCCLI permet d'avoir une force de représentation auprès des différents ministères, ainsi qu'auprès de l'ASN. Un partenariat a été conclu avec l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) concernant toutes les activités du nucléaire civil. L'ANCCLI intervient également au niveau européen.

Il confirme que l'ANCCLI est mobilisée pour faire appliquer la loi TSN, qui prévoit un financement des CLI à partir de la taxe sur les INB. Actuellement, l'aide totale apportée à l'ANCCLI et aux CLI par l'ASN est d'1 million d'euros.

Anne-Cécile Rigail précise que ce montant correspond à des crédits d'intervention, et ne permet pas de participer aux frais de personnel.

Florion Guillaud regrette que les CLI ne puissent disposer de crédits de fonctionnement pour fonctionner !

Il indique que l'ANCCLI s'implique dans l'organisation de débats ou de forums. C'est le cas avec le débat sur l'enfouissement des déchets et le projet CIGÉO où l'ANCCLI a publié trois livres blancs.

Un groupe de travail a été mis en place sur le post-accident, qui fait partie du GPPA (groupe permanent sur le post-accident) de l'ASN.

Sur ce sujet, l'IRSN a élaboré un logiciel, avec le soutien de l'ANCCLI, le projet OPAL, qui consiste à visualiser les zones impactées en cas d'accident nucléaire. La CLIN du Blayais a demandé à rejoindre le groupe des trois CLI qui pilote ce projet.

L'ANCCLI souhaite créer une association européenne, s'appuyant sur la convention d'Aarhus, qui donne à chaque citoyen le droit d'accéder à l'information en ce qui concerne l'environnement. Dans le domaine du nucléaire, il est rappelé que le système français, avec les CLI et l'ANCCLI, est cité en exemple.

3/ La gestion des territoires en situation post-accidentelle – Françoise Hubert

Françoise Hubert présente une synthèse des journées, qui ont eu lieu les 12 et 13 septembre, à Bordeaux, sur l'état des lieux des démarches de préparation post-accidentelle au niveau territorial. Les organisateurs de ces journées sont l'ANCCLI, la CLIN du Blayais et le réseau NERIS, qui est un réseau européen chargé de travailler sur ce sujet.

Les objectifs étaient de faire un point de l'existant au niveau européen des démarches et des travaux réalisés sur le post-accidentel.

Au niveau français, c'est l'autorité de sûreté nucléaire qui a été chargée d'établir un cadre, de définir, de préparer et de mettre en œuvre tout ce dont on aurait besoin dans une situation post-accidentelle. Un comité directeur pour la gestion post-accidentelle (CODIRPA) a été mis en place dès 2005. Les premiers résultats ont été publiés en 2012. La déclinaison territoriale du CODIRPA, c'est l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) dont le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est la première déclinaison.

Autre initiative, en 2004 démarre un projet pilote dans le pays de Montbéliard qui initialement doit traiter de tous les risques d'accident. L'ensemble des aléas, des moyens pour y faire face, ou des activités économiques ont été recensés. Le risque nucléaire a été ajouté quelques années après. L'objectif était d'accompagner les communes dans la mise en place de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Plus récemment, l'exercice de crise nucléaire de Cattenom sur quatre jours, a permis de tester de nouveaux scénarios. Situé en Moselle, la centrale nucléaire est à proximité des frontières allemandes, luxembourgeoises et belges. Toutes les régions frontalières de ces pays ont été sollicitées pour participer à l'exercice.

En 2008, avec la création du groupe permanent post-accident de l'ANCCLI, le groupe a pour objectif de partager les expériences et les questionnements des CLI dans les situations de crise. Il a aussi comme objectif d'anticiper les comportements et les relations entre les acteurs locaux, et enfin de s'impliquer dans les exercices de crise et les campagnes de distribution de comprimés d'iode.

La coopération de l'ANCCLI et de l'IRSN a conduit à la création d'OPAL, un outil d'aide à la sensibilisation locale. La CLIN du Blayais a demandé à bénéficier d'une formation et rejoindre le groupe de CLI pilotes (Marcoule, Golfèch et Gravelines).

Au niveau européen, il y a tout d'abord le réseau NERIS qui essaie de favoriser la coopération et l'échange des connaissances.

L'ANCCLI, travaille pour que le nucléaire soit intégré à la convention d'Aarhus.

Les intervenants étrangers sont les suivants :

La Norvège qui a mis en place un programme de suivi de la radioactivité depuis l'accident de Tchernobyl. Ce pays compte quelques zones très localisées où il y a eu des retombées radioactives importantes. Le témoignage de l'intervenante norvégienne a montré combien la communication est importante pour informer correctement la population.

Après l'accident de Fukushima, l'intervenant japonais a expliqué que les mesures de protection des populations pouvaient être à la fois positives et négatives. Tout ce qui est fait entraîne des risques sur la santé physique ou la santé mentale de la population. La prise en compte de la culture, de la tradition et du travail est primordiale. Le plus important reste le dialogue.

Ces deux journées nous ont montré qu'il est important d'avoir un cadre juridique et réglementaire pour se préparer à l'éventualité d'un accident, mais que c'est insuffisant.

En effet, tous les exposés ont parlé du local, de l'implication des élus ou de la population. Il est fondamental de fournir une information crédible et fiable et en ce sens il est nécessaire que les décisions ne soient pas uniquement prises au niveau national mais aussi au niveau local.

Le film « le rôle majeur des maires lors d'une crise nucléaire », réalisé pour la journée d'information du 19 octobre 2013, est diffusé à l'assemblée. Il est disponible auprès du secrétariat de la CLIN.

Jacques Maugein rappelle que la CLIN travaille pour éviter cette destruction de la société, et qu'elle est attentive à la mise à jour du plan particulier d'intervention (PPI) du Blayais.

Il donne la parole à Philippe Brugnot pour qu'il précise la fin des opérations qui vont conduire à la validation du PPI.

Philippe Brugnot rappelle que l'exercice de crise a été scindé en deux. Dans un premier temps, un exercice ne concernant que les pouvoirs publics, puis dans un second temps, une information au public. Concernant l'information du public, il s'agissait de jouer le plan communal de sauvegarde (PCS) de communes volontaires et lors de la journée d'information, d'apporter à la population toute l'information sur l'organisation et la gestion d'une crise nucléaire.

Le plan fera l'objet de réunions publiques pour que le débat soit le plus large possible.

Jacques Maugein considère que les dangers naturels sont toujours présents et donc l'organisation du PPI prend toute sa signification. La définition du territoire d'un PPI mérite encore d'être débattue. Le périmètre de 10 km n'est pas satisfaisant.

Bernard FOURNIER considère que la prise en compte des populations n'est pas satisfaisante. Il s'interroge sur une évacuation des populations en hiver ou pendant une tempête.

Patrick MAUPIN émet des réserves sur la pertinence du PPI actuel. Il rappelle qu'à Fukushima, les populations ont rapidement été évacuées jusqu'à 30 km.

Concernant l'exercice de crise, il constate, comme l'avait fait monsieur le Préfet, que tous les foyers du PPI n'avaient pas reçu la plaquette d'information.

Il demande un PPI qui aille au-delà de la limite actuelle et un exercice de crise qui implique réellement les populations.

Bernard BASSE-CATHALINAT s'interroge sur la façon de gérer aujourd'hui, l'incident de décembre 1999. Il rappelle qu'à l'époque, la CLIN, qui représente la société civile, n'a été avertie qu'une dizaine de jours après l'événement. Il regrette que l'évacuation des populations ne soit pas considérée plus en amont, même à titre préventif. Il considère qu'il faudrait rejouer ce scénario « la centrale est au milieu d'un lac, on évacue préventivement les populations ».

Jean-Marie BODIÉ s'interroge sur la prise en compte des populations de l'agglomération bordelaise en cas de problème à la centrale. Il cite l'exemple du Préfet qui, le soir de la tempête, aurait réveillé Alain Juppé, maire de Bordeaux, pour se préparer à l'éventualité de l'évacuation de la ville.

Emmanuel MOULIN souhaite nuancer certains propos, en indiquant qu'il n'a jamais été question d'un accident à la centrale du Blayais en décembre 1999.

Jacques Maugein souhaite apporter quelques réflexions suite à ces interventions. Est-ce que Alain Juppé a effectivement été réveillé le soir de la tempête de 1999 ? Il souhaite mettre un terme à cette polémique. La CLIN lui posera la question.

Il constate que tous les efforts sont mis en œuvre pour éviter que l'on arrive à un accident. On ne peut pas tout maîtriser, on peut essayer de contrôler et d'intervenir assez tôt et d'éviter l'accident.

Vous pouvez dire que c'est le tremblement de terre qui est à l'origine de l'accident de Fukushima, mais tous les rapports de l'ASN ou de l'IRSN indiquent que c'est le tsunami qui est à l'origine de la catastrophe.

Est-ce que la CLIN ou l'ASN qui n'avait pas l'organisation actuelle, ont progressé depuis 1999 ? En tout cas, l'évolution de la transparence sur ce qui se passe dans la centrale est manifeste.

Le périmètre du PPI ne sera probablement pas résolu dans la rédaction du nouveau document. Il est vraisemblable, que ce sera à travers des cartes au niveau communal, qu'il sera permis de voir et de comprendre l'évolution d'un périmètre. L'édition de cartes doit permettre de mieux communiquer avec le public. L'outil OPAL, développé par l'IRSN en lien avec l'ANCCLI, cherche la solution à ce problème. Il doit permettre de développer une culture du risque nucléaire.

Philippe BRUGNOT salue l'implication des élus des communes qui ont joué leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Il est rappelé que la prise de comprimés d'iode ne protège aucunement la santé. Ellesaturent la thyroïde d'iode stable, pour éviter que de l'iode radioactive ne s'y fixe.

Anne-Cécile Rigail, concernant Fukushima, rappelle qu'il n'existe pas actuellement une instance dans le monde qui ait les idées définitivement arrêtées sur ce qui s'est passé. Il faut rester modeste et garder une attitude prudente.

Concernant les événements de 1999, elle rappelle que l'ASN, comme l'ensemble des pouvoirs publics, avait monté une cellule de crise.

Enfin, concernant les comprimés d'iode, elle rappelle qu'il s'agit d'une parade contre l'iode radioactive, mais pas contre les autres radionucléides, notamment le césium.

Françoise Hubert rappelle que dans le domaine scientifique, on fait les choses avec les connaissances du moment. Les connaissances évoluant, les méthodes évoluent également. Mais on ne peut pas systématiquement revenir sur le passé et critiquer ce qui a été fait.

Florian Guillaud indique que la CLIN du Blayais comme l'ANCCLI ont demandé à l'ASN et à l'administration de revoir les PPI en prenant en compte l'expérience de Fukushima.

Il considère également que les connaissances évoluant, nous ne pouvons pas condamner les décisions prises par le passé. Il remarque qu'il y a la volonté d'informer et de faire participer la société civile. Les CLI permettent de réunir des pro et des anti-nucléaires, autour du sujet majeur, la sûreté.

4/ Information sur le suivi des événements significatifs (ES) par la CLIN – Xavier Paulmaz

Le bureau de la CLIN a mis en place un groupe de suivi pour les événements significatifs. Ce groupe de suivi est le prolongement de l'étude qui a analysé les événements significatifs de la centrale sur 12 ans (2000 à 2011). Cette étude nous a permis de mieux comprendre les différents types de causes d'événement (humaines, organisationnelles, techniques ou autres).

Pour sa première réunion, le groupe de suivi a regardé les événements significatifs de sûreté (ESS) pour l'année 2012. Parmi les 35 événements de cette année, 6 ont retenu l'attention du groupe de suivi. Ces événements ont été identifiés comme ayant une origine technique (5), organisationnelle (2) ou humaine (2).

La réunion du groupe de suivi s'est tenue avec le responsable de la sûreté à la centrale et en présence de l'ASN. Chacun des six ESS a bénéficié d'une présentation complète, avec la description, l'analyse des conséquences potentielles et les améliorations envisagées ou mises en place.

Cette réunion a permis de mieux comprendre la gestion des événements par EDF, ainsi que la typologie des événements.

L'objectif du groupe de suivi des événements significatifs est de permettre un échange avec les responsables de la centrale sur des événements passés ou plus récents et d'avoir une vision d'ensemble des événements significatifs.

5/ La gestion de l'eau par la centrale du Blayais – Pascal Pezzani

Le 24 octobre 2013, la CLIN a bénéficié d'une information sur les utilisations de l'eau par la centrale. Il y a l'eau de l'Isle, environ 700 000 m³, qui après traitement, est utilisée dans les circuits primaire, secondaire et de secours, l'eau de la nappe qui intervient en appoint ou en secours de l'approvisionnement de l'eau de l'Isle, enfin, l'eau de l'estuaire, qui est utilisée pour le circuit tertiaire.

Jacques Maugein rappelle que la cohabitation des acteurs et des utilisateurs, comme les pêcheurs, de l'estuaire est un problème qui préoccupe la CLIN.

L'eau est un élément incontournable du fonctionnement d'une centrale.

Les prélèvements et les rejets dans l'estuaire sont réglementés depuis 2003. La température de l'eau, au niveau des rejets, ne doit pas dépasser 30°C. C'est donc un pilotage précis de la centrale qui doit être effectué.

La CLIN est intéressée par les conditions de gestion de la ressource en eau, et par l'état de l'eau de l'estuaire, de façon à respecter les conditions d'un environnement à préserver.

L'ensemble des points abordés lors de la réunion du 24 octobre 2013 feront l'objet d'un compte rendu.

Deux films sont diffusés à l'assemblée concernant l'utilisation de l'eau dans le fonctionnement d'une centrale nucléaire.

Pascal Pezzani fait une présentation des différentes utilisations de l'eau par la centrale :

- L'eau à utilisation sanitaire, pour les deux mille huit cent personnes présentes en permanence, s'établit à 48 000 m³/an ;
- L'eau pour les usages industriels, essentiellement à partir de l'eau de l'Isle (appoint pour le circuit primaire et le circuit secondaire, circuit de secours), s'établit à environ 730 000 m³/an ;
- L'eau de refroidissement, représente 44 m³/s/tranche en fonctionnement.

Il présente également les évolutions suite à Fukushima. Il rappelle que le devoir de l'exploitant est la prise en compte de cet accident, même si l'éventualité d'un tel événement est très improbable.

Première évolution, la mise en place de la FARN, Force d'Action Rapide du Nucléaire. Cette FARN sera en capacité de mettre en place des alimentations en eau de refroidissement, notamment au moyen de pompes autonomes.

Jacques Maugein rappelle la responsabilité du Conseil Général concernant la canalisation qui alimente la centrale en eau de l'Isle.

Philippe Ducasse, responsable du suivi de cette canalisation pour le Conseil Général, rappelle qu'elle a été construite dès l'origine de la centrale. L'eau est pompée au niveau de Galgon. Il s'agit d'une eau très légèrement salinisée. La conduite, qui est en acier est protégée par une membrane interne et externe mais également par une protection cathodique. Elle fait un peu plus de 50 km. La conduite, telle qu'elle a été construite, permettra d'accompagner la centrale jusqu'au terme de son exploitation.

Deux usages sont destinés à cette canalisation : le premier est d'alimenter la centrale en eau douce, le second est de favoriser le développement local avec l'irrigation. Cinq exploitations sont actuellement raccordées.

La centrale consomme environ 750 000 m³/an. C'est à peu près le même volume qui est consommé par les agriculteurs. Si la centrale consomme environ 50% du volume distribué, elle en finance 80%.

En 2014, deux événements vont concerner la canalisation. Le premier concerne le renouvellement de la délégation de service publique, le second concerne les travaux de dévoiement consécutifs au passage de la LGV. La conduite est enterrée entre 1 et 2 mètres de profondeur, ce qui n'est pas suffisant au niveau du passage de la LGV. Il y aura une coupure de 50 h, mais il est rappelé que les coupures font partie d'une exploitation normale et que la centrale est en capacité de fonctionner sur cette durée d'interruption.

Romain Fageot souhaite connaître l'ampleur et l'évolution des prélèvements en organismes vivants.

Jacques Maugein complète cette question en souhaitant connaître les autorisations de prélèvement au moment de l'étiage.

Philippe Ducasse rappelle que le prélèvement de l'Isle est encadré par arrêté préfectoral qui fixe un maximum de 15 millions de m³/an,

Emmanuel MOULIN souhaite savoir si l'eau de cette canalisation peut être utilisée contre les incendies.

Philippe Ducasse précise qu'une des fonctions de la canalisation est la lutte contre l'incendie.

Jacques Maugein informe que le SDIS de la Gironde a validé le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR). Celui-ci prend en compte le risque nucléaire.

Il rappelle que la centrale contribue au financement du SDIS de la Gironde en prenant à sa charge le financement de 15 sapeurs-pompiers.

Il souhaite savoir si le SDIS estime que le service qu'il doit rendre sur la centrale est assuré de façon correcte.

Monsieur CARRE SERVAN n'a pas de remarques particulières à formuler.

Jacques Maugein souhaite que l'année 2014 soit mise à profit pour regarder la qualité des eaux de l'estuaire, du point de vue chimique, radiologique mais également au niveau de l'évolution des espèces, de façon à avoir un regard sur la préoccupation des pêcheurs de la Gironde.

Pascal Pezzani précise que le CNPE applique toute la vigilance nécessaire pour maîtriser toutes les conditions de rejet dans l'estuaire.

Patrick Maupin s'interroge sur le fait que les membres de CLIN n'aient pas été sollicités pour participer à la journée d'information du 24 octobre sur l'eau. Est-ce que ces journées d'information sont réservées aux membres du bureau ?

Jacques Maugein rappelle que pour ces journées d'information, organisées par EDF sur le CNPE, les membres de la CLIN ne sont pas sollicités, sauf à associer quelques membres sur des sujets particuliers.

Il indique qu'un compte rendu de cette journée doit permettre aux membres de réagir. Il note qu'un plus grand nombre de membres de la CLIN pourrait participer à un certains nombres de manifestations comme celle-là.

Question de la salle : Les secours et notamment les pompiers sont-ils suffisamment équipés en bateau et en hélicoptère en cas de nouvelle inondation ?

Monsieur CARRE SERVAN estime que la FARN devrait permettre de compléter les moyens de secours à mettre en œuvre.

Jacques Maugein remercie tous les participants et clôture l'assemblée générale.